

aits votés par le Parlement. Le Parlement n'a pas voté l'argent, mais néanmoins le Gouvernement l'a dépensé. Quand cette discussion a eu lieu, j'ai dit ce que je répète aujourd'hui, que le Parlement n'aurait pas refusé de voter deux fois le montant de cet argent, si le ministre nous avait donné l'assurance qu'on en avait besoin. Port-Arthur est une ville importante, il y a beaucoup de travaux à y faire et si le ministre avait dit qu'on avait besoin du double de l'argent on l'aurait voté. Mais ce n'est pas le pis qui soit arrivé. Suivant moi ce qui est plus dangereux, c'est le droit que le ministre s'est arrogé de faire un excès de dépense en ce moment même en vertu d'une résolution analogue. L'an dernier on a voté un crédit de \$900,000 ou près de \$1,000,000. C'est une assez jolie somme et mon honorable ami aurait pu s'en contenter, mais il vient nous demander encore \$267,000 pour payer un surplus de dépenses de ce montant.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est beaucoup moins.

M. SPROULE: L'excuse est à peu près celle de la jeune fille qui s'excusait de sa faute en disant que l'enfant était tout petit.

L'hon. M. PUGSLEY: L'excuse n'est pas mauvaise.

M. SPROULE: La faute est la même, et le principe reste toujours le même. Le reproche que nous faisons au ministre, c'est d'avoir fait des dépenses que le Parlement n'a jamais autorisées, et qu'il n'avait pas le droit de faire. S'il s'agissait d'un cas imprévu ou urgent, comme d'un pont emporté par la tempête, il aurait pu obtenir un mandat du Gouverneur général et personne n'aurait rien à dire. Je ne prétends pas que cet argent a été mal employé, mais je dis qu'il est mal de dépenser plus que ce que le Parlement a accordé. L'exercice courant touche à sa fin, et nous n'avons aucun renseignement sur ce que chacun de ces dragueurs a gagné. Si tous les dragueurs ont été employés à cet endroit, ils ont dû gagner une somme considérable, si on leur a payé près d'un million et quart de dollars dans un seul été.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y a sept dragueurs à Fort-William seulement. Il y en a d'autres à Port-Arthur; il y a aussi les brise-lames et les murs de revêtement qu'il faut comprendre dans ces dépenses.

M. SPROULE: Cette somme de \$267,000 est pour des travaux de dragage supplémentaires.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, mais le crédit de \$900,000 était affecté au dragage des deux ports ainsi qu'aux brise-lames et aux murs de revêtement aux deux endroits.

M. SPROULE: Alors, je n'étais pas juste pour le ministre en supposant que toute

M. SPROULE

cette somme avait été employée en dragage. Mais le principe reste le même. Il lui fallait une certaine somme pour ces travaux et son devoir était de se faire donner par son ingénieur une évaluation exacte des travaux à exécuter dans l'année, de soumettre cette évaluation au conseil des ministres, de la faire approuver, d'expliquer au Parlement l'emploi de cet argent et le Parlement lui aurait voté la somme nécessaire, comme il l'avait fait l'année précédente. Si le ministre adoptait cette règle de conduite, ce ne serait que dans des circonstances très exceptionnelles qu'il se trouverait ainsi dans la nécessité de dépasser les crédits.

Si le ministre me permet de lui donner un conseil, s'est de se faire donner un état exact des travaux à exécuter et de soumettre à la Chambre une évaluation raisonnée des sommes nécessaires à l'exécution de ces travaux.

La Chambre n'a aucune objection à voter les crédits, mais lorsqu'ils sont votés, le ministre ne doit pas les dépasser. S'il les dépasse, c'est une preuve de mauvaise administration, de manque de discernement de la part de ses ingénieurs, ou d'incompétence de sa part. Il ne faut pas que ces opérations se répètent trop souvent. Elles peuvent être nécessaires dans certaines circonstances, mais le ministre paraît y revenir tous les ans. Il est temps que la Chambre lui fasse comprendre qu'elle ne lui permettra plus ces abus à l'avenir.

M. ARMSTRONG: Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a adjugé à une même maison toute cette entreprise de dragage, sur une si grande étendue et à une profondeur de 25 pieds. Je considère que c'est une entreprise énorme.

L'hon. M. PUGSLEY: Les soumissions ont été demandées pour toute l'entreprise. Je crois que de nouvelles soumissions ont été demandées, après mon arrivée au département, pour continuer le dragage jusqu'à 25 pieds. La première adjudication ne comportait qu'une profondeur de 22 pieds.

M. ARMSTRONG: La profondeur sera-t-elle de 25 pieds, sur tous les 30 acres?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, quand les travaux seront finis. Une partie des travaux avait d'abord été concédée, pour une profondeur de 22 pieds, mais il a été ensuite décidé de donner une profondeur uniforme de 25 pieds.

M. ARMSTRONG: Combien d'années dureront ces travaux?

L'hon. M. PUGSLEY: Cela dépendra beaucoup du développement que prendront ces localités. Le port aura 18 milles de front sur les rivières Mission et Kaminitiquia. Port-Arthur et Fort-William progressent rapidement et nous devons répon-